



SAINT LUB'INFOS

Numéro 43 - Juin 2012



Madame, Monsieur,

Parce que nous partageons le sentiment que vivre à Saint Lubin est agréable, nous avons le devoir de faire en sorte que cela reste vrai longtemps.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont vous avez pu suivre les avancées dans notre bulletin spécial et lors de la réunion publique répond pour nous à cet engagement.

A travers ce bulletin, je vous invite à vous tenir informés de l'avancement des travaux réalisés et de ceux à venir.

Vous prendrez également connaissance du budget communal et des mesures votées par le conseil municipal concernant l'augmentation du taux des taxes.

Pour continuer à entretenir notre commune, Mr. Jean-Philippe DOIDY, a réussi son certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engin de sécurité, ce qui va lui permettre de conduire notre tracteur et de subvenir à certains travaux. Mr. Jean-Paul BONGARD, quant à lui, a également réussi le même certificat pour la conduite du micro-tracteur.

Pour renforcer l'équipe et palier aux congés d'été nous avons fait appel à deux emplois d'été. C'est ainsi que Pierre HERNANDEZ et Maxime FRAIN ont été recrutés pour la période estivale.

Tous les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été, et de bonnes vacances.

Bonne lecture à tous.

Le Maire,
D. PIGOREAU

Au sommaire

- L'Agglo
- Le budget
- Vie communale
- Associations
- Renseignements utiles
- Dates

• Le transport à la demande : pensez-y

La Communauté d'Agglomération de Blois propose un service de transport collectif « à la demande » pour les habitants des communes d'Averdon, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Cheverny, Chitenay, Cormeray, Cour-Cheverny, Fossé, Les Montils, Marolles, Ménars, Monthou-sur-Bièvre, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Sambin, Seur, Valaire et Villerbon.

Ce service a pour vocation de répondre aux besoins en matière de déplacements ponctuels : un rendez-vous chez un médecin, des démarches administratives à faire à Blois, une promenade au marché etc.

Un véhicule aux couleurs d'Agglopolys vient vous chercher devant votre domicile durant les créneaux-horaires précisés dans le tableau ci-dessous et vous dépose, selon votre choix, à l'une des destinations suivantes :

- Gare SNCF - Polyclinique - Centre Hospitalier de Blois - République - Denis Papin - Centre administratif (centre-ville de Blois) - Cap'Ciné - Bowling World

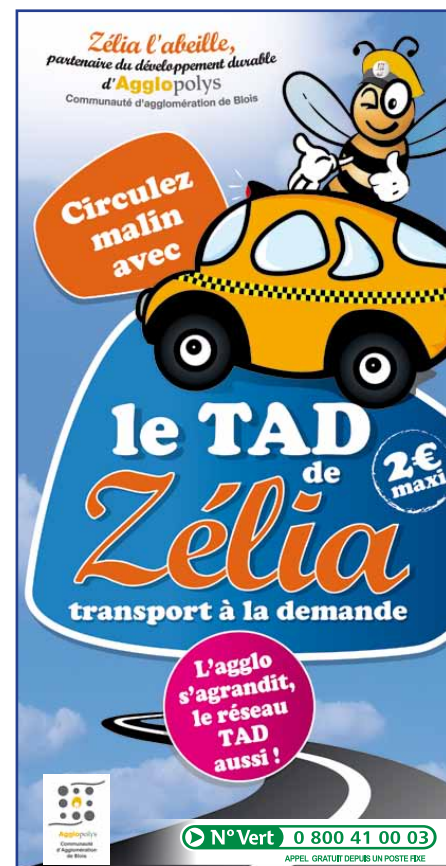
Pour bénéficier de ce service, réserver votre déplacement au plus tard la veille à 17h pour le lendemain au n° vert 0800 41 00 03 prévu à cet effet (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le trajet coûte 2€ au maximum, avec des possibilités de réduction pour les moins de 18 ans, les groupes (de 2 personnes ou plus) et les bénéficiaires de la tarification sociale.

Renseignements et réservations au 0800 41 00 03

Horaires

	Aller	Retour
Mardi	Entre 14h et 14h30	Entre 16h30 et 17h
Mercredi	Entre 9h et 9h30	Entre 11h30 et 12h
Mercredi	Entre 14h et 14h30	Entre 16h30 et 17h
Samedi	Entre 9h et 9h30	Entre 11h30 et 12h



• Une nouvelle médiathèque à Blois

Située Rue Vasco de Gamo, elle est accessible à tous, l'entrée est libre. Même sans être inscrit, il est possible de déambuler, lire, écouter de la musique, regarder des films, travailler.

Tél : 02 54 43 31 13 - www.biblio.ville-blois.fr

• Le crématorium de Blois- Agglopolys, entre en fonction

Compte tenu de l'absence de crématorium dans le département et des demandes locales, de plus en plus nombreuses, Agglopolys a souhaité intervenir pour répondre aux besoins, même si naturellement ceux-ci dépassent le cadre communautaire. Les habitants du Loir-et-Cher ont ainsi leur crématorium.

Agglopolys a fait le choix de déléguer la construction et la gestion du crématorium via un contrat de concession. La concession de délégation de service public a été attribuée à la Société des Crématoriums de France (SCF).

L'organisation du service de crémation se fera tous les jours de l'année à l'exception des dimanches et jours fériés.

Cet équipement est situé au **85 rue de la Picardière à Blois**, à proximité du cimetière de la Forêt.

Il comprend :

des locaux ouverts au public avec :

- . un espace d'accueil,
- . un salon d'attente,
- . un bureau de secrétariat,
- . un salon d'accueil des familles,
- . une salle de recueillement, un couloir, un salon des retrouvailles,
- . une salle de remise de l'urne et de visualisation,
- . des sanitaires

à l'extérieur :

- un Jardin du Souvenir avec un espace de dispersion

La crémation est un procédé qui permet, dans la dignité, le passage du corps à l'état de cendres. C'est un élément du service extérieur des pompes funèbres qui constitue, en application de l'article L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, une mission de service public.

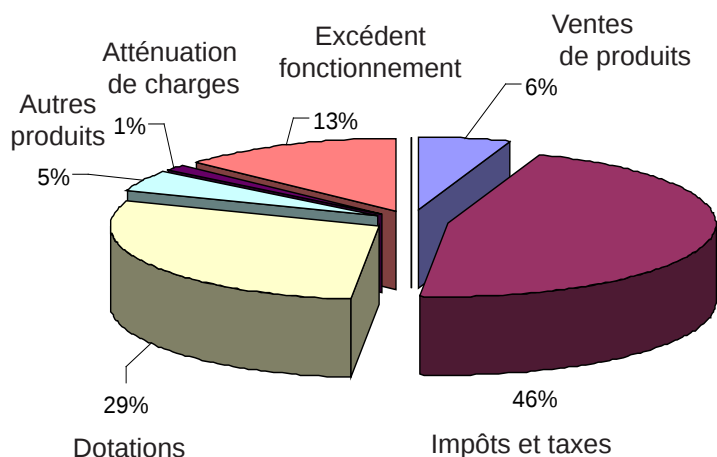
Le budget communal

Pendant 6 ans, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter nos impôts.

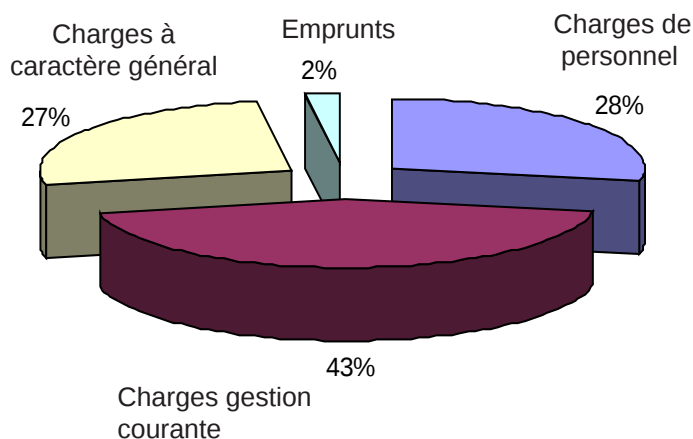
Le désengagement de l'Etat, la diminution des aides et subventions, la suppression de la taxe professionnelle, le coût de l'inflation nous obligent à être de plus en plus attentifs. Lors de sa séance du 4 avril 2012, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, a voté à 10 voix pour et 1 voix contre l'augmentation de 2 % de nos trois taxes.

L'impôt (taxes d'habitation, foncière et non bâtie), les dotations de l'Etat et celles d'Agglopolys restent nos principales sources de revenus.

Les recettes de fonctionnement : 510 735 €



Les dépenses de fonctionnement : 510 735 €



Investissement

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent principalement comme suit :

. Remboursement du capital d'emprunt	40 264 €
. Achat de matériel (remplacement photocopieur école, agencement bureau Poste)	15 931 €
. Frais étude PLU	13 642 €
. Travaux bâtiments (accès salle des associations, Poste, salle des Fêtes, bélier)	74 614 €
. Travaux de voirie (rues du Stade et Coubertin, aire de vidange camping car, remplacement luminaires des lotissements)	160 500 €

	304 951 €

Les recettes de la section d'investissement sont constituées de :

. Fonds propres	149 051 €
. Prévision d'emprunt	100 000 €
. Subventions diverses	55 900 €

	304 951 €



Sont en cours d'aménagement pour l'accès concernant les personnes à mobilité réduite :

- la Poste, la salle des Associations et la salle des Fêtes



Point de vidange pour les camping cars

Sur la place Jacques Michaux, un point d'eau et de vidange pour les camping cars est en cours d'aménagement.



Point Propreté

Un container à textiles a été installé à côté des autres containers.

Vous pouvez y déposer tous vos textiles usagés.

Des travaux ont également été réalisés au local commercial : changement des 3 fenêtres et de la porte pour économies d'énergie.

Rue du Stade et rue de Coubertin, des travaux de rénovation du réseau d'eau ont eu lieu au cours de ce semestre.

à venir

- Aménagement de trottoirs et bordures rue du Stade et rue de Coubertin ainsi que des travaux de voirie en septembre-octobre (enrobé, parking en calcaire.).
- Changement des luminaires de type boule dans les lotissements des Rochettes et du Clos Vignot afin de respecter la nouvelle réglementation pour l'économie d'énergie (une demande de subvention est en cours auprès de l'ADEME).

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Nous vous avons informés par le St Lubin'infos « spécial plan local d'urbanisme » du mois de juin dernier de la révision du PLU.

Suite à la réunion publique qui a eu lieu le 27 juin à la salle des fêtes, nous confirmons que l'enquête publique présentant le dossier de révision aura lieu à la mairie du **mardi 28 août au vendredi 28 septembre 2012**.

Vous pourrez consulter le dossier aux heures d'ouverture de la mairie et le commissaire-enquêteur sera présent pour entendre et consigner vos observations :

- le mardi 28 août de 14h à 17h
- le mercredi 12 septembre de 14h à 17h
- le vendredi 28 septembre de 14h à 17h

Une précision : cette enquête publique concernant la révision simplifiée du plan local d'urbanisme sera

menée conjointement avec une autre procédure : la modification n° 1 du PLU.

Cette modification a été décidée par délibération du Conseil Municipal le 4 avril 2012 et concerne principalement la zone Nh (dont le secteur de Rangy) pour permettre le changement de destination des constructions existantes dans le but de conserver le patrimoine bâti rural, à condition qu'il soit compatible avec le voisinage et ne nuise pas à l'activité agricole dans cette zone.

Cette procédure ne nécessite pas de réunion publique mais doit permettre l'expression de tous par une enquête publique.

La législation nous autorise à faire ces deux enquêtes publiques en même temps, dans le même lieu et avec le même commissaire-enquêteur.

Cartes d'identité

Si vous en avez besoin, pensez à renouveler vos cartes nationales d'identité le plus rapidement possible car les délais d'obtention sont autour de 4 semaines.

Pour le renouvellement, si vous êtes en possession d'une carte déjà informatisée, vous n'avez plus besoin de fournir d'acte de naissance.

Bruits de voisinage

Nous vous rappelons les termes principaux de l'arrêté préfectoral du 26/11/1999 destiné à lutter contre les bruits de voisinage :

Art 6 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Entretien des trottoirs

Selon le code général des collectivités territoriales, article L.2212-2 et comme pour le déneigement, **chaque propriétaire doit entretenir le trottoir et le caniveau situé au droit de sa propriété**.

Chaque riverain est tenu d'assurer régulièrement la propreté, le désherbage et le libre passage de son trottoir, pas de porte ou de sa devanture et cela jusqu'en limite des voiries communales.

En bref

Natura 2000

Une partie de la zone nord de St Lubin bordant l'autoroute a été classée en zone Natura 2000. Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.

Chèque emploi service Universel (CESU)

Les parents d'enfants de - 6 ans qui fréquentent la garderie périscolaire de Saint Lubin ont la possibilité depuis le 1^{er} juin d'utiliser les chèques CESU pour payer les frais de garderie. La commune a signé un contrat avec le centre de remboursement (CRCESU).

Transport scolaire

L'imprimé de demande est téléchargeable sur le site du TUB : www.tub-blois.fr.

Se protéger contre les cambriolages

En cas d'absence prolongée, vous pouvez le signaler à la gendarmerie qui effectuera des passages.

• Association Détente, Loisirs et Culture

Section gymnastique volontaire :

DU NOUVEAU À LA RENTRÉE POUR LA SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE !

Depuis de nombreuses années, Patricia et Isabelle (que nous remercions ici vivement) animent de façon bénévole les cours de gymnastique. C'étaient les dernières bénévoles du département pour la gymnastique volontaire. Elles ont décidé de passer le relais.

A la rentrée, c'est une animatrice salariée qui prendra la suite.

Reprise des cours le **lundi 24 septembre 2012** de 20h à 21h à la salle des fêtes.

Cours ouverts aux adultes hommes et femmes ainsi qu'aux jeunes de plus de 16 ans.

Au programme : step, LIA, renforcement musculaire, souplesse, cardio et relaxation.

Possibilité de 2 séances d'essai - Certificat médical exigé.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Philippe MALCOIFFE, 44 rue des Rochettes, tél. : 02 54 43 66 61, philippe.malcoiffe@free.fr

Patricia ARNOUX, 38 rue des Rochettes, tél. : 02 54 42 67 12, patou.arnoux@orange.fr



Le 23 juin dernier, Patricia Arnoux s'est vu remettre la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports pour les 8 années de bénévolat dans la section gymnastique.

Médaille remise par M. le Maire de St Lubin, Didier PIGOREAU, par délégation du Préfet de Loir-et-Cher, Joël DEBUIGNE, président départemental des médaillés de la jeunesse et des sports - René BOISSART, secrétaire départemental des médaillés de la jeunesse et des sports. - Robert COULBEAU, trésorier départemental des médaillés de la jeunesse et des sports.

Section danse de salon :

Reprise des cours le **mardi 18 septembre 2012** à 19h30 pour les débutants et à 20h30 pour les confirmés.

Cours ouverts à tous (couples ou personnes seules).

Au programme : valse, rock, tango, cha-cha, paso-doble, madison, ...

Possibilité de 2 séances d'essai - Cotisation modique.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Pierre DELFOUR, 5 rue des Planches, tél. : 02 54 43 49 15 ou 06 85 52 43 66,

Philippe MALCOIFFE, 44 rue des Rochettes, tél. : 02 54 43 66 61, philippe.malcoiffe@free.fr

Marche avec bâtons

Depuis l'année dernière, nous sommes un groupe d'une dizaine de personnes à pratiquer cette discipline.

Nous effectuons une marche par mois (en règle générale, le premier dimanche matin de chaque mois).

La première sortie est prévue le **dimanche 9 septembre 2012** à 9h30 au départ de la salle des fêtes de Saint Lubin. Aucune cotisation n'est demandée, mais chaque personne doit avoir ses bâtons.

Ouvert aux adultes et aux jeunes de plus de 16 ans.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Philippe MALCOIFFE, 44 rue des Rochettes, tél. : 02 54 43 66 61 - philippe.malcoiffe@free.fr

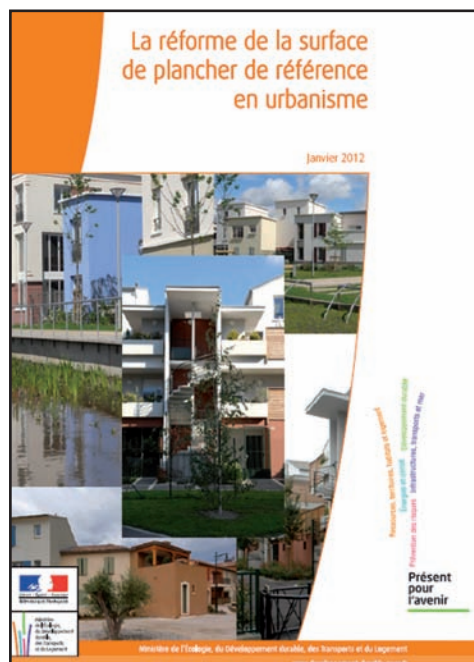
Patricia ARNOUX, 38 rue des Rochettes, tél. : 02 54 42 67 12 - patou.arnoux@orange.fr

La réforme de la surface de plancher de référence en urbanisme

Vous envisagez de construire ou de modifier une construction existante à compter du 1^{er} mars 2012.

Votre demande d'autorisation d'urbanisme doit être sollicitée en nouvelle surface constructible : la « surface de plancher ».

renseignements : www.developpement-durable.gouv.fr



Communiqué de la Préfecture : utilisation des produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires pulvérisés à proximité des points d'eau ou sur des sols imperméables peuvent avoir des conséquences néfastes pour la vie aquatique, mais aussi pour la qualité de l'eau potable et donc pour la santé humaine.

Pour diminuer les risques de contamination, il faut réduire les risques de transfert des produits phytosanitaires vers les points d'eau, que ces transferts se fassent par l'air (dérive), le sol (ruissellement), ou l'eau (drainage).

Ainsi, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (ou encore phytosanitaires,

pesticides), définit les conditions d'application de ces produits et interdit leur utilisation à proximité immédiate des points d'eau.

Cette interdiction s'appuie sur la notion de « zones non traitées », correspondant à une distance minimum à respecter, spécifique à chaque produit, inscrite sur l'étiquette et au minimum égale à 5 mètres, dans le cadre du traitement à proximité de points d'eau.

Ces obligations s'imposent à tous les utilisateurs de produits phytosanitaires (collectivités, particuliers, agriculteurs...).

Une plaquette d'information est en disposition dans votre mairie.

Quelques rappels sur les produits phytosanitaires vis-à-vis de la santé publique et de celle des utilisateurs

Le classement toxicologique des spécialités

Selon les propriétés toxicologiques

T+ : Très toxique	T : Toxique	Xn : Nocif	Xi : Irritant	C : Corrosif
-------------------	-------------	------------	---------------	--------------

Selon les propriétés physico-chimiques

F+ : Extrêmement inflammable	F : Facilement inflammable	E : Explosif	C : Combustible
------------------------------	----------------------------	--------------	-----------------

Selon l'environnement

Attention : le symbole N doit être dans les données du produit, à moins qu'il ne soit autorisé par l'arrêté du 12 septembre 2006.

	Effet avéré ou suspecté	Effet possible
Cancérigène	Produit T et R 45 ou R 49	Produit Xn et R 40
Mutagène	Produit T et R 40	Produit Xn et R 68
Reprotoxique	Produit T et R 60 et/ou R 61	Produit Xn et R 62 et/ou R 63

Des contrôles de terrain sont possibles par les agents chargés de missions de police de l'eau (Direction Départementale des Territoires/unité police de l'eau, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) définis par la circulaire du 23 septembre 2008. Ces inspections sont mutualisées avec la DRAAF Centre – Service Régional de l'Alimentation (SRAL).

Quelques sites INTERNET sur les produits phytosanitaires

<http://pv.agriculture.gouv.fr/>
<http://e-phv.agriculture.gouv.fr/>
<http://www.ecophytozoo-pro.fr/>
<http://www.fredon-centre.com/>

Sanctions

Non respect de l'étiquetage : 6 mois d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende
Usage d'un produit non homologué : 2 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende

Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Biodiversité
 17, quai Abbe Grégoire – 41012 BLOIS cedex
 Tél. 02-54-55-75-40 – Fax 02-54-55-75-73
 ddt-police-eau@loir-et-cher.gouv.fr
<http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr>

Utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des cours d'eau

Soyez vigilants, la préservation des abords des points d'eau est primordiale pour la protection de l'environnement et de la santé

Abords des points d'eau*

Zone Non Traitée (ZNT)
 Distance minimum : 5 mètres depuis la berge

La réglementation

Un arrêté interministériel daté du 12 septembre 2006 réglemente l'emploi des produits type herbicide, fongicide, insecticide, nématoïde... et instaure des zones non traitées (ZNT) au voisinage des points d'eau.

La réglementation

Zone non traitée (ZNT) :
 Zone jouxtant tout point d'eau ne pouvant recevoir aucune application de produits phytosanitaires (de 5 à 100 mètres, voire plus). Cette interdiction concerne tout utilisateur de pesticides (particuliers, collectivités, agriculteurs, gestionnaire domaine public, etc...)

La ZNT respectée

Non respect de la ZNT

Dates

□ En septembre

- **dimanche 16** : voyage à Valençay, organisé par le Comité des Fêtes
- **dimanche 23** : ouverture générale de la chasse à 9 heures

□ En octobre

- **samedi 27** : soirée choucroute, organisée par le Comité des Fêtes

□ En novembre

- **dimanche 11** : cérémonie et repas communal
- **vendredi 23** : assemblée générale du comité des Fêtes

□ En décembre

- **samedi 1^{er} et dimanche 2** : 9^{ème} festival des vins - salle des Fêtes de St Lubin

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

La nouvelle association des parents d'élèves du RPI Saint-Bohaire/Saint-Lubin fêtera à l'automne 2012 son 1^{er} anniversaire. Elle réunit les parents désireux de participer activement à la vie du RPI. L'APE organise des actions visant à améliorer la vie à l'école notamment en récoltant des fonds pour les coopératives scolaires, elle soutient également les enseignants dans leur projet pédagogique. Au cours de l'année scolaire 2011-2012 l'APE a participé à l'organisation du marché de Noël du RPI en décembre, a mené l'opération « un croissant pour l'école » (livraison de viennoiseries à domicile) en février ainsi que les mini-olympiades en mai et la fête de l'école en juillet. Tous les parents volontaires sont invités à rejoindre l'APE. Nous vous donnons rendez-vous à l'Assemblée générale qui aura lieu fin septembre 2012.

APE du RPI Saint-Bohaire – Saint-Lubin

Présidents : Sabrina BILLAULT

et Laurent LAPEYRONIE

e-mail : ape.stbohaire.stlubin@live.fr

CONGES

SECRETARIAT DE MAIRIE : Il sera fermé du 18 juillet au 15 août. Réouverture le 16 août aux heures habituelles.

AGENCE POSTALE : Elle sera fermée du 11 au 25 août 2012

Boulangerie

Fermeture du samedi 7 au 23 juillet inclus.

Le boulanger d'Herbault viendra vendre son pain sur la place de l'église (ou devant la boulangerie) tous les jours sauf le lundi et le mercredi.



Votre mairie est ouverte (hors congés) :

- Lundi de 8h 30 à 12h
- Mardi de 13h à 17h
- Jeudi de 16h à 19h
- Vendredi de 14h à 16h

Téléphone : 02 54 43 22 31 / Fax : 02 54 42 17 36

E-mail : mairie.stlubin@wanadoo.fr

L'agence postale est ouverte :

- Lundi de 13h à 17h
- Mardi de 11h à 12h 30 et de 13h à 17h
- Mercredi de 13h 15 à 17h
- Jeudi de 8h 30 à 12h 15
- Vendredi de 11h à 12h 30 et 13h à 17h

